

Aménagement, nature

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE,  
DES TRANSPORTS ET DU LOGEMENT

*Direction générale de l'aménagement,  
du logement et de la nature*

Agence nationale de l'habitat

### Décision du 2 décembre 2010 portant délégation de signature

NOR : DEVL1031271S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La directrice générale de l'Anah,  
Vu le code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles R. 321-7 et R. 321-21 ;  
Vu l'arrêté du 19 mars 2010 portant nomination de la directrice générale de l'Anah à compter du 12 avril 2010 ;  
Vu l'arrêté du 2 juillet 2010 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat ;  
Vu la décision du 30 mars 2010 nommant M. Denis CAUMEL responsable du pôle contrôle des engagements à compter du 1<sup>er</sup> avril 2010 ;  
Vu la décision du 9 novembre 2010 nommant Mme Hélène de COUSTIN responsable de la mission audit contrôle et inspection à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2010,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation permanente est donnée à M. Denis CAUMEL à l'effet de signer tous les courriers et décisions relatifs au contrôle des engagements des bénéficiaires des aides de l'agence visés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation ainsi qu'au retrait et au reversement des aides, pour les dossiers ayant fait l'objet du paiement du solde de la subvention, à l'exception des décisions prises sur recours gracieux.

#### Article 2

La précédente décision du 26 juillet 2010 donnant délégation de signature à M. Denis CAUMEL est abrogée.

#### Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait à Paris, le 2 décembre 2010.

*La directrice générale de l'Anah,*  
I. ROUGIER